

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD



UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD



UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD



UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD



GUIDE DE MONTAGE DE PROJETS ERASMUS+

ACTION CLÉ 2
Renforcement des
capacités - (CBHE
– *Capacity Building
for Higher Education*)

Direction des Relations
Internationales

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

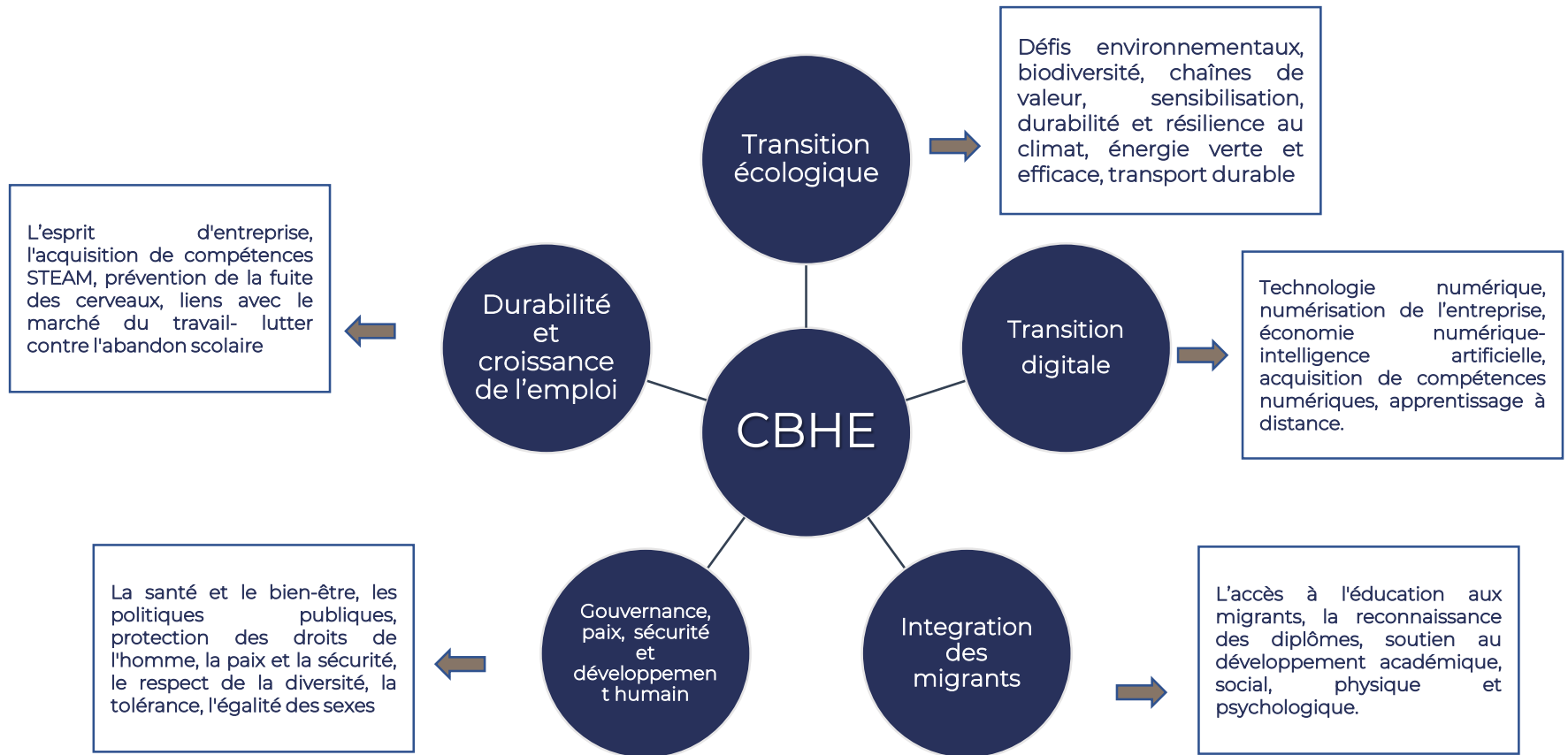
Les partenariats de coopération soutenus par Erasmus+ permettent aux organisations et aux institutions d'accroître la qualité et la pertinence de leurs activités dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Les partenariats pour la coopération visent à:

- ✓ Accroître la qualité du travail, des activités et des pratiques des organisations et institutions impliquées, en s'ouvrant à de nouveaux acteurs qui ne sont pas naturellement inclus dans un secteur ;
- ✓ Renforcer la capacité des organisations à travailler de manière transnationale et intersectorielle ;
- ✓ Répondre aux besoins et priorités communs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Priorités globales – exemples de sujets



Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Régions géographiques éligibles au CBHE

RÉGIONS	PAYS
Région 1 Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, Monténégro
Région 2 Voisinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international*
Région 3 Pays du Sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël*, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine*, Syrie**, Tunisie
Région 5 Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Vietnam.
Région 6 Asie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 Moyen-Orient	Iran, Iraq, Yémen.
Région 8 Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall; Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
Région 9 Afrique Subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.
Région 10 Amérique Latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.
Région 11 Caraïbes	Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nièvés, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Trois types des projets CBHE

PROJETS NATIONAUX	Projets multirégionaux et multipays	Projets transnationaux et multirégionaux
EES <u>d'un pays tiers</u> pays non associé à Erasmus	EES de plusieurs pays non associés au programme Erasmus <u>d'une région</u>	EES de pays non associés au programme Erasmus appartenant à <u>plusieurs régions</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au moins 2 États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme Erasmus+. Parmi eux, chaque pays participant doit impliquer au moins 1 EES. ✓ Pour les pays tiers non associés au programme Erasmus+, les critères d'éligibilité spécifiques doivent être vérifiés dans le guide du programme (par région, par volet et par type de projet). 		

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Lot 1 : Favoriser l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur

- ✓ Les projets peuvent durer 24 ou 36 mois
- ✓ Financement entre 200 000 et 400 000 euros par projet

Lot 2 : Partenariats pour la transformation de l'enseignement supérieur

- ✓ Les projets peuvent durer 24 ou 36 mois
- ✓ Financement entre 400 000 et 800 000 euros par projet

Lot 3 : Projets de réforme structurelle

- ✓ Les projets peuvent durer 36 ou 48 mois
- ✓ Financement entre 600.000 et 1.000.000 EUR par projet
- ✓ Implication du ministère

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Lot 1 : Favoriser l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur:

- ❖ Faciliter l'accès aux nouveaux arrivants.
- ❖ Première étape pour les organisations participantes : améliorer et accroître les moyens d'atteindre les personnes ayant moins d'opportunités.
- ❖ Réduire l'écart d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur d'un même pays ou d'une même région.
- ❖ Groupes cibles:
 - ✓ EES des pays les moins développés.
 - ✓ EES situés dans des régions/zones éloignées.
 - ✓ Nouveaux venus ou moins expérimentés.
 - ✓ Étudiants et personnel ayant moins d'opportunités.



Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Lot 2: Partenariats pour la transformation de l'enseignement supérieur

- ❖ L'innovation dans l'enseignement supérieur au service du marché du travail et de la société.
- ❖ Conception de programmes d'études innovants.
- ❖ Mise en œuvre de méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes.
- ❖ Engagement avec le monde de l'entreprise et de la recherche.
- ❖ Renforcer les capacités des EES à travailler en réseau.
- ❖ Moderniser les EES en encourageant les réformes.
- ❖ Réformer la gouvernance et la gestion des EES.



Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Lot 3 : Projets de réforme structurelle

- ❖ Promouvoir la coopération et l'apprentissage mutuel avec les autorités publiques pour favoriser l'innovation dans le secteur de l'enseignement supérieur.
- ❖ Promouvoir des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs permettant l'accès à l'apprentissage.
- ❖ Accroître les capacités des organismes d'enseignement supérieur à moderniser les systèmes d'enseignement supérieur.
- ❖ Identifier les synergies avec les initiatives européennes en cours.

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Qui peut se porter candidat en tant que coordinateur ?

- ❖ Établissements d'enseignement supérieur (EES) ou organisations d'EES.
- ❖ Le candidat doit être établi dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme Erasmus+ ou dans un pays tiers associé au programme Erasmus+. un pays tiers associé au programme Erasmus+ ou dans un pays tiers éligible non associé au programme Erasmus+ ou dans un pays tiers éligible non associé au programme Erasmus+.
- ❖ Le candidat pose sa candidature au nom de toutes les organisations impliqués dans la proposition.

Qui peut participer en tant que partenaire?

- ❖ Les organisations ou institutions actives sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse peuvent également participer au programme, mais pas en tant que coordinateur.

**Des changements peuvent intervenir dans le nouveau guide du programme. Il convient de vérifier les règles spécifiques par région, par lot et par type de projet.*



Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Composition minimale du partenariat 1

PROJETS NATIONAUX (ouverts uniquement pour les régions 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9)

Lots 1 et 2:

- ❖ Au moins 2 États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme, chacun de ces pays (au minimum 2 participants) doit impliquer au moins 1 EES.
- ✓ un seul pays tiers éligible non associé au programme
- ✓ Au moins 2 établissements d'enseignement supérieur* doivent participer au programme

Exception : Dans les pays tiers non associés au programme, lorsque le nombre d'EES reconnus par les autorités nationales compétentes est inférieur à 5 dans l'ensemble du pays, ou dans les cas où un seul établissement représente plus de 50 % de la population étudiante totale du pays, les demandes ne comptant qu'un seul EES sont acceptées.

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Composition minimale du partenariat 2

PROJETS MULTIPAYS (ouverts à toutes les régions)

Lots 1 et 2:

- ❖ Au moins 2 États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme:
 - ✓ Chacun de ces pays (au minimum 2 participants) doit impliquer au moins 1 EES
- ❖ Au moins 2 pays tiers éligibles non associés au programme
 - ✓ Chacun de ces pays (au minimum 2 pays participants) doit impliquer au moins 2 EES*.

Exception : Dans les pays tiers non associés au programme, lorsque le nombre d'EES reconnus par les autorités nationales compétentes est inférieur à 5 dans l'ensemble du pays, ou dans les cas où un seul établissement représente plus de 50 % de la population étudiante totale du pays, les demandes ne comptant qu'un seul EES sont acceptées.

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Composition minimale du partenariat 3

Lot 3:

- ❖ Au moins 2 États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme:
- ✓ Chacun de ces pays (au minimum 2 participants) doit impliquer au moins 1 EES.

PROJETS NATIONAUX (ouverts à toutes les régions)

- ❖ Seulement 1 pays tiers éligible non associés au programme

PROJETS MULTIPAYS (ouverts à toutes les régions)

- ❖ Au moins 2 pays tiers éligibles non associés au Programme. Chaque pays tiers éligible participant non associé au programme doit impliquer:
- ✓ Au moins 2 établissements d'enseignement supérieur*
- ✓ L'autorité nationale compétente (par exemple le ministère) responsable de l'enseignement supérieur

Exception : Dans les pays tiers non associés au programme, lorsque le nombre d'EES reconnus par les autorités nationales compétentes est inférieur à 5 dans l'ensemble du pays, ou dans les cas où un seul établissement représente plus de 50 % de la population étudiante totale du pays, les demandes ne comptant qu'un seul EES sont acceptées.

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Budget indicatif 2024 disponible pour le CBHE et nombre de projets financés

Régions	Budget indicatif CBHE 2024	Lot 1	Nombre indicatif de projets	Lot 2	Nombre indicatif de projets	Lot 3	Nombre indicatif de projets
Région 1 Balkans occidentaux	11,613,668	4,593,668	11	4,320,000	5	2,700,000	2
Région 2 Voisinage Oriental	12,666,143	4,926,143	12	5,040,000	6	2,700,000	2
Région 3 Pays du Sud de la Méditerranée	7,984,883	4,104,883	12	5,040,000	6	2,700,000	2
Région 5 Asie	17,789,182	3,749,182	9	12,240,000	15	1,800,000	1
Région 6 Central Asia	4,923,200	1,043,200	2	2,880,000	3	1,000,000	1
Région 7 Moyen Orient	720,000	720,000	1				
Région 8 Pacifique	400,000	400,000	1				
Région 9 Afrique Sub-saharienne	22,790,669	8,210,669	20	10,080,000	12	4,500,000	4
Région 10 Amérique Latine	8,667,780	927,780	2	5,940,000	7	1,800,000	1
Région 11 Caraïbes	720,000	720,000	1				
Budget indicatif 2024 du CBHE et nombre de projets à financer (nationaux / régionaux)	88,275,525	29,395,525	69	43,380,000	51	15,500,000	12
Budget indicatif 2024 du CBHE et nombre de projets à financer (multirégions)	9,541,725	=12 propositions					
Budget indicatif 2024 CBHE	97,817,250	= 144 propositions					

Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

❖ Procédure d'évaluation:

- ✓ Pertinence par rapport aux objectifs et aux activités du CBHE et aux spécificités du volet
- ✓ Réponse adéquate aux besoins actuels des pays ou régions cibles et des groupes cibles
- ✓ la mesure dans laquelle la proposition répond aux priorités globales de l'UE.

❖ Objectifs:

- ✓ Basé sur une analyse solide des besoins ; clairement défini, spécifique, mesurable, réalisable, réaliste
- ✓ Ils abordent des questions pertinentes pour les organisations participantes et les stratégies de développement de l'enseignement supérieur dans les pays tiers éligibles non associés à l'UE.

❖ Lien avec la politique et les initiatives de l'UE:

- ✓ La proposition prend en compte et renforce la complémentarité/les synergies avec d'autres interventions financées par l'UE et d'autres entités.

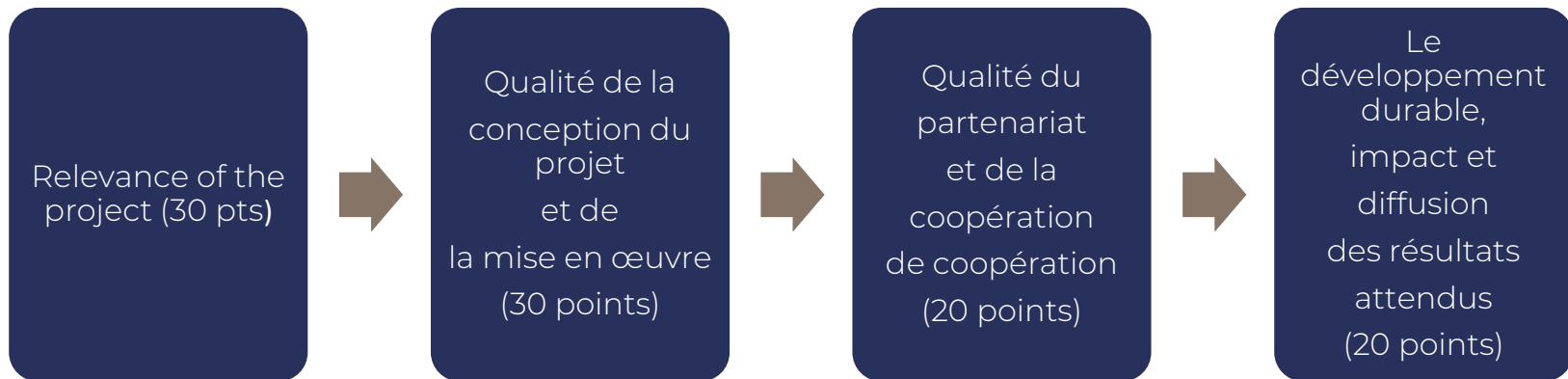
❖ Valeur ajoutée européenne:

- ✓ La proposition démontre que des résultats similaires ne pourraient être obtenus sans la coopération d'EES des États membres de l'UE ou des pays tiers associés au programme et sans le financement de l'UE.



Action Clé 2 - Renforcement des capacités (CBHE)

Critères d'attribution



Vos Interlocuteurs

❖ DRI:

- Sandra Carlier (Ingénieure de projets européens et internationaux) projects-ri@univ-paris13.fr
- José Rodríguez Morales (Directeur) dir-ri@univ-paris13.fr
- Guy Dirras (Vice-président des relations internationales) vpri@univ-paris13.fr

❖ Coordinateurs Relations Internationales - CRI

- UFR LLSHS: Natalia Soler natalia.solercifuentes@univ-paris13.fr
- UFR SIC: Yann Garandel yann.garandel@univ-paris13.fr
- UFR SEG: Leila Judic leila.judi.universite@gmail.com
- UFR SMBH: Yoann Lalatonne yoann.lalatonne@aphp.fr
- UFR DSPS: Despina Sinou despina.sinou@univ-paris13.fr
- INSTITUT GALILÉE: Mamadou Traoré mamadou.traore@lspm.cnrs.fr
- IUT SAINT-DENIS: Bruno Boudeau bruno.boudeau@univ-paris13.fr
- IUT DE VILLETANEUSE: Fayssal Benkhaldoun fayssal@math.univ-paris13.fr
- IUT DE BOBIGNY: Philippe Abecassis phillippe.abecassis@univ-paris13.fr



Vos Interlocuteurs

❖ VPRI et Chargés de mission USPN par zone géographique:

- Guy Dirras (Vice-président des Relations Internationales) vpri@univ-paris13.fr
- Anne Arlot (Afrique Subsaharienne) dri-afrique@univ-paris13.fr
- José Rodríguez Morales/Sandra Carlier (Amériques) dri-amerique@univ-paris13.fr
- Yann Charles (Asie et Pacifique) dri-asie@univ-paris13.fr
- Kais Klaid (Maghreb-Machrek) dri-maghreb@univ-paris13.fr
- Gladys Diaz (Europe) dri-europe@univ-paris13.fr